

BULLETIN MUNICIPAL 2023



Photo du Marché Nocturne de Juin 2023

*Votre Mairie est ouverte au public:
Lundi de 14h à 17h, mercredi et vendredi
de 14h à 18h30*

*2 RUE DE VERGENNES
58400 VARENNES LES NARCY 03.86.69.10.87
mairie.varennnes-les-narcy@laposte.net*



Le Mot du Maire

Durant cette troisième année de mandat, les conseillers et moi-même avons essayé d'apporter des réponses aux nombreuses demandes. Sachez que nous faisons tous les efforts nécessaires pour que notre commune progresse pour le bien de tous.

Avant tout, un changement dans le bureau municipal avec la démission pour raisons personnelles de M. Philippe GRILLOT (adjoint) mais restant dans l'équipe, remplacé par M. Philippe PLANCHARD nouvel adjoint aux travaux, voirie et sécurité.

Les travaux de la commune perdurent avec :

- La réfection du lavoir de Passy (prochainement une nouvelle boîte à livres sera installée grâce au don de M. JALLOT).
- La réfection des grilles et du mur de l'école.
- La fin de l'aménagement du columbarium du cimetière et de l'enherbement (ceci afin de pallier aux multiples passages des employés communaux).
- La continuité de la réfection de la route de Rebillieu à Passy, du Crôt Guillot et des Aillots.
- La Communauté de Commune a enfin refait les routes de l'Ouche au Clair et du Champ Pâteux.
- L'aménagement des fossés autour du terrain de foot pour que les habitants de Villatte ne soient plus ennuyés par l'occupation intempestive des gens du voyage.
- Les tables et chaises du CE1 CE2 ont été changées.
- Nous avons profité d'un changement de locataire pour effectuer des travaux d'amélioration de l'habitat dans la maison communale de Longfroid (installation d'une pompe à chaleur qui semble donner entière satisfaction).
- Le schéma directeur de l'assainissement de Villatte est terminé. Certains travaux sont à effectuer sur le réseau et chez certains particuliers avant d'autres plus importants sur la station.

Pour les travaux à venir :

- Le lavoir de St Hélène va être restauré.
- Les dernières chaises de la classe de CM1 CM2 seront remplacées dans l'année.
- Les volets de la Mairie donnant dans la cour de l'école seront changés.
- Un passage piéton sera installé rue du Minerai à Villatte.
- D'autres aménagements sur la commune seront décidés lors de la commission de travaux en février.

Le milieu associatif a repris avec le Comité des Fêtes, la Promenade Enchantée, Passy Randos, Les Tours de Passy, et le Marché Nocturne Artisanal. J'en profite pour remercier les conseillers municipaux qui s'investissent beaucoup au sein de ces différentes associations.

Nos aînés, plus nombreux cette année, ont pu profiter d'un excellent repas et d'un bel après-midi festif ; les colis pour les absents ont été distribués par les conseillers.

La fiscalité communale a été maintenue.

Suite aux dernières données INSEE la population de Varennes les Nancy compte 923 habitants.

A prévoir pour 2024

Un rendez-vous électoral le dimanche 9 juin 2024. (Les Européennes)

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons à toutes et tous une excellente année 2024

Le Maire
Alain BAUGET

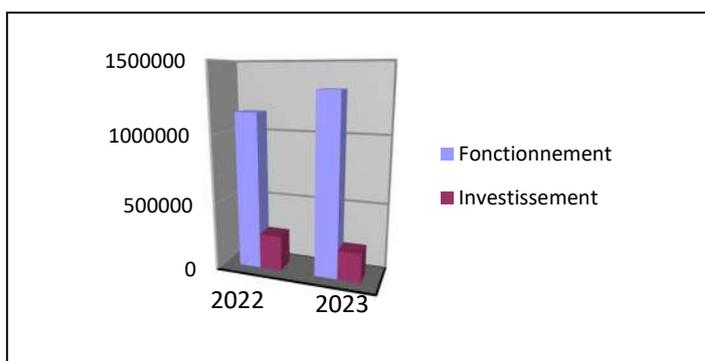
LES FINANCES

Comme tous les ans, par soucis de clarté, vous trouverez ci-après les informations concernant les finances de la Commune.

En premier lieu, la répartition entre le fonctionnement et l'investissement, puis vous trouverez les dépenses par chapitres, puis les recettes par chapitres et enfin le produit des 4 taxes.

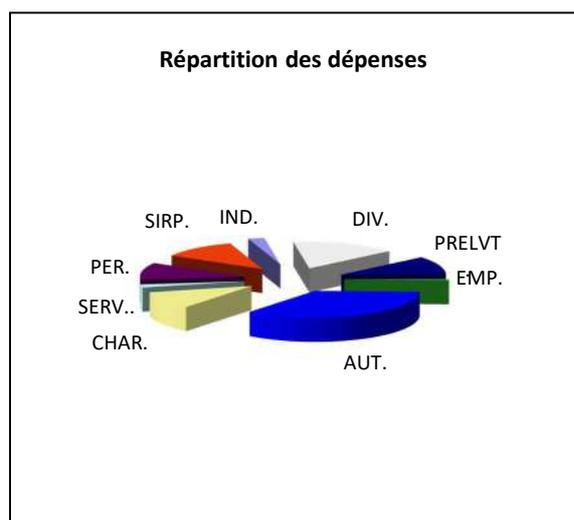
Répartition fonctionnement / investissement

	2022	2023
Fonctionnement	1 325 719 €	1 340 767 €
Investissement	296 457 €	370 065 €



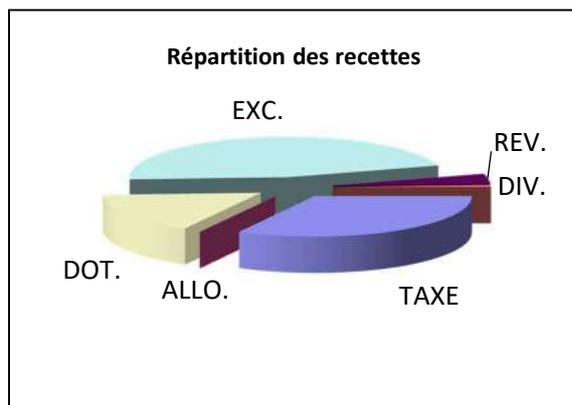
Les dépenses

DEPENSES		
INTERÊTS DES EMPRUNTS	EMP.	3 718 €
AUTO - FINANCEMENT	AUT.	523 949 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	CHAR.	155 245 €
SERVICES SECOURS ET INCENDIE	SERV..	30 358 €
CHARGES DE PERSONNEL	PER.	140 888 €
S.I.R.P (Syndicat Scolaire Primaire)	SIRP.	134 312 €
INDEMNITES ELUS / PERCEPTEUR	IND.	34 977 €
DIVERS et AMORTISSEMENTS	DIV.	188 846 €
PRELEVEMENT 4 TAXES	PRELVT.	128 474 €
TOTAL :		1 340 767 €



Les recettes

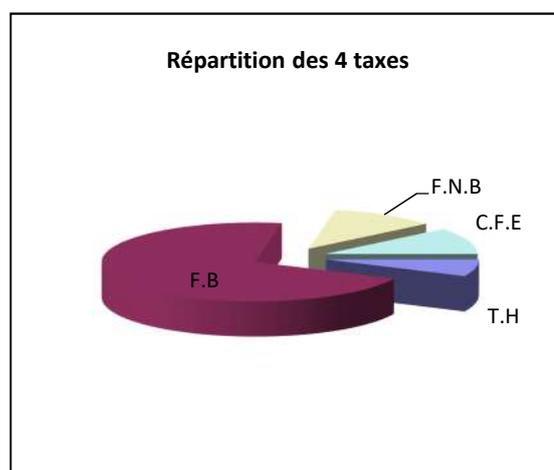
RECETTES		
PRODUIT DE TOUTES LES TAXES	TAXE	431 253 €
ALLOCATIONS DIVERSES	ALLO.	574 €
DOTATIONS D' ETAT	DOT.	221 771 €
EXCEDENTS ANTERIEURS	EXC.	626 269 €
REVENUS IMMEUBLES LOCATIFS	REV.	50 400 €
DIVERS et AMORTISSEMENTS	DIV.	10 500 €
TOTAL :		1 340 767 €



Le produit des 4 taxes

PRODUIT DES 4 TAXES : (Impôts locaux)

	TAUX Communaux		Valeur
Taxe D'habitation	21,09%	T.H	27 909 €
Foncier Bâti	11,43%	F.B	286 774 €
Foncier Non Bâti	41,01%	F.N.B	18 865 €
Cotisation Foncière Entreprises	19,98%	C.F.E	26 653 €
TOTAL			360 201 €



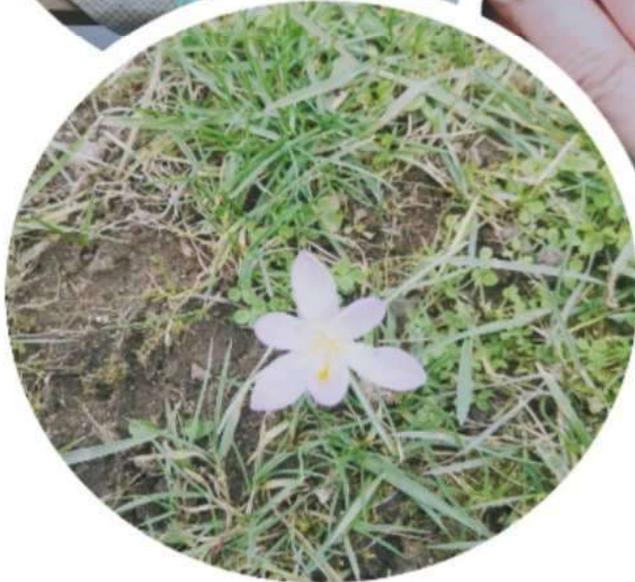
ETAT CIVIL

Au cours de l'année 2023, la commune a enregistré :

7 Naissances



5 Mariages
2 Pacs



27 Décès

9 Transcriptions de décès

Afin de respecter les obligations liées au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données : qui encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne) nous sommes tenus d'avoir l'accord des personnes pour les citer ou mettre leur photo dans notre Bulletin Municipal.

C'est pourquoi, depuis l'an dernier, nous vous donnons, succinctement, l'état civil de la commune.

LES TRAVAUX

Réfection du lavoir de Passy :

Nous avons entamé la réfection des lavoirs communaux avec le lavoir de Sourdes l'an passé. Cette année, nous avons continué notre démarche d'entretien des biens communaux et avons rénové le lavoir de Passy qui en avait grand besoin. Le lavoir sera agrémenté d'une armoire à livres offerte par M. JALLOT Michel.



Le coût total de cette opération : 11 326 €
Subvention DETR perçue : 3 500€

La réfection des grilles et du mur de l'école :

En 2022, nous avons rénové les grilles de la Mairie, cette année nous avons rénové celles de l'école ainsi que le mur qui a été ré-enduit, la phase de coloration du mur se fera dès que le temps le permettra.



Le coût total de cette opération : 15 894 €

Travaux de voirie réalisés par la Commune :

Tous les ans, nous entretenons notre voirie communale.

En 2023, ce sont les routes allant de Rebilleau à Passy, du Crot Guillot et des Aillots qui ont été refaites.

Le coût total de cette opération : 65 000€

La Communauté de Communes " Les Bertranges " dans le cadre de sa compétence voirie communautaire a refait 2 routes d'intérêt communautaire, la rue de l'Ouche au Clair et du Champ Pâteux.

L'aménagement des fossés de Villatte :

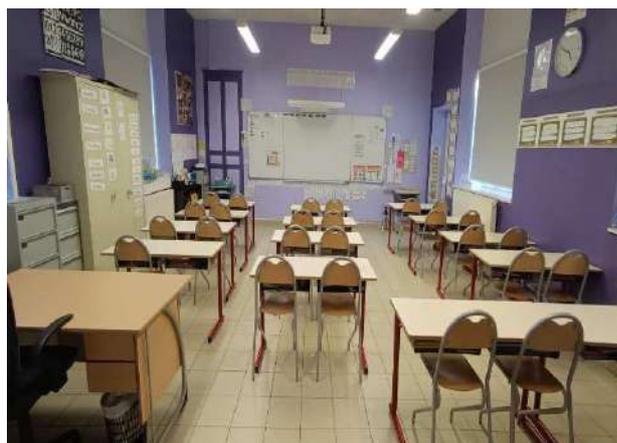
Suite à l'occupation illégale du terrain de foot de Villatte par les gens du voyage, nous avons creusé des fossés et érigé des buttes de terre.

Afin de rendre un caractère agréable à notre terrain de foot, de la prairie fleurie y a été semée.

Le coût total de cette opération : 4 980 €

La classe des CE1 - CE2 :

Cette classe a été équipée de nouvelles chaises pour le confort des enfants.



Le coût total de cette opération : 4 203 €

Fin d'aménagement du columbarium du cimetière et de l'enherbement :

Dans la continuité de l'entretien du cimetière, la Mairie a commandé de nouvelles cases pour le columbarium et a souhaité créer un espace plus agréable pour ce lieu, où les familles pourront se recueillir paisiblement. Il est prévu d'arborer les abords du columbarium par un Gingko, un Mûrier mâle, 2 Eleagnus Pungens Macculata, 2 Abélias Grandiflora.

Une stèle a été installée pour que les familles puissent y inscrire le nom de leur proche dont les cendres auront été déposées au jardin du souvenir. Nous avons également continué à enherber le cimetière.



Le coût total de cette opération : 9 000€

Suite du schéma directeur de Villatte :

Afin d'informer les habitants de Villatte et ceux de la Charité sur Loire qui sont reliés à la station d'épuration, une réunion publique a eu lieu le vendredi 20 Octobre 2023 en présence de Steve GUIMARD du Conseil Départemental et de Alexandra CURATELO de Nièvre Ingénierie. Ces derniers ont expliqué aux habitants présents les futures modifications de la station et des taxes financières pour permettre d'obtenir les subventions les plus importantes possibles.

Quelques habitations doivent se mettre en conformité puis les travaux seront effectués sur le réseau.

Après cette phase, la mise aux normes de la station pourra commencer.

Le coût total de cette opération : 40 000€
Subvention Agence de l'eau : 15 000 €

Modification du mode de chauffage du logement de Longfroid :

La Mairie a profité d'un changement de locataire dans le logement communal de Longfroid pour l'équiper d'un mode de chauffage beaucoup moins énergivore, et plus respectueux de l'environnement, une pompe à chaleur air/eau.

Le coût total de cette opération : 24 181 €
Subvention DCE perçue : 9 813 €

Changement des fenêtres et volets du logement communal de St Hélène :

La commission travaux a prévu leur remplacement.

Le coût total de cette opération : 16 575 €

Changement des vantaux de la salle des fêtes :

Les vantaux de la salle des fêtes, devenus obsolètes ont été changés. Ils sont ouvrants et la performance thermique est conforme à la réglementation.

Le coût total de cette opération : 9 487 €
Subvention DETR perçue : 3 371 €

Retour en images sur la commémoration du 8 Mai et du 11 Novembre :



Merci aux enfants qui sont venus à la commémoration et qui ont lu le message de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants).

Merci également à la fanfare pour sa prestation et aux personnes présentes.

Un verre de l'amitié a été offert à l'issue de la cérémonie dans la salle des fêtes de Passy les Tours.

Fêtes de fin d'année :

Comme tous les ans, la Mairie a proposé à nos aînés soit de participer à un moment festif le 17 Décembre 2023, soit de recevoir un colis pour celles et ceux qui ne pouvaient ou ne souhaitaient venir.

Voici les colis qui ont été apportés à domicile par les Conseillers :



Retour en images de la fête des aînés du 17 Décembre 2023, la bonne humeur était de mise, et nos plus de 70 ans semblaient ravis. Monsieur le Maire a demandé lors de son discours d'ouverture aux personnes présentes si elles donnaient leur accord pour figurer sur le Bulletin Municipal. Aucun refus n'est à noter.



Le repas était réalisé par Magalie et son équipe et Jean-Noël a animé le repas comme l'année dernière. Une tombola gratuite a été organisée, tous les participants et participantes ont choisi un numéro sur 2 grilles l'une destinée à ces dames l'autre à ces messieurs.

Voici les lots gagnés



Noël des enfants :

Les enfants n'ont pas été en reste !

Le Père Noël est passé dans les classes pour le plaisir des petits et des grands !

De la lecture et des chocolats !



La parole aux associations

↳ Le Comité des Fêtes

Activités 2023

Chasse aux œufs de Pâques **le dimanche 2 avril.**

Soirée artisanale à Passy les Tours en lien avec la municipalité **le samedi 10 juin.**

Brocante à Villatte **le dimanche 18 juin.**

Bourse aux jouets (vide ta chambre) **le dimanche 12 Novembre**

Noël des enfants **le dimanche 3 décembre.**



COMITÉ DES FÊTES DE VARENNES-LÈS-NARCY

PROGRAMME 2024

10/02 : Soirée paëlla 
Spanish Paella

11/02 : Après-midi jeux 

07/04 : Pâques
(pour les enfants de la commune) 

16/06 : Brocante (à Villatte) 

10/11 : Bourse aux jouets et puériculture 

01/12 : Noël
(pour les enfants de la commune) 



Les Tours de Passy

L'association les Tours de Passy a organisé en 2023 ses XIIèmes médiévales. Forte d'une quinzaine de troupes et de plus de 150 reconstitueurs, les deux jours de festivités se sont vus éprouvés par deux jours de canicule intense. Nos 50 bénévoles se sont investis pour faire de cette 12e édition, un moment intense et remarquable.

Une affluence record pour le samedi soir lors du grand spectacle de feu. Le feu d'artifice organisé par ARDI a marqué les mémoires. Malgré une légère baisse en termes d'affluence, principalement dûe aux fortes températures, l'association les Tours de Passy repart en 2024 pour une 13e édition. Celle-ci aura lieu les 14/15 septembre 2024.

Pour la première fois, l'association organisait son Noël de Passy en collaboration étroite avec la mairie. Encore une fois les éléments climatiques ne nous ont pas aidés. Mais nous remercions chaleureusement tous les visiteurs qui se sont déplacés pour profiter des spectacles et des festivités.

L'assemblée générale de l'association se déroulera le 31 mars 2024 à la salle des fêtes de Passy. Nous serons bien évidemment toujours ravis de pouvoir accueillir de nouveaux bénévoles donc si le cœur vous en dit, n'hésitez pas et rejoignez-nous!

Passy Randos

Le club de Passy Randos est affilié à la fédération française de randonnée et dispose actuellement d'environ 100 pratiquants (licenciés et membres associés),

Il propose aux randonneurs 2 types d'activités :

-la marche nordique : 2 animatrices titulaires du brevet fédéral, pratiquent une pédagogie adaptée à chacun et encadrent les marcheurs nordiques débutants et confirmés sur des parcours de 8 km environ. Des séances d'initiation gratuites sont proposées en septembre.

Les séances de marche nordique ont lieu le mardi matin.

-la randonnée pédestre :

Dans une ambiance conviviale, des encadrants proposent des parcours de 6 km et 11 km.

Le club se donne 2 objectifs, pratiquer une activité sportive de randonnée mais également aller à la découverte du patrimoine local ou de proximité en profitant de la richesse et de la diversité des paysages.

Les séances de randonnée pédestre ont lieu le jeudi matin et quelques dimanches matin.

Le programme des randonnées est visible sur le site internet de la commune et paraît dans la presse.



☞ *La promenade enchantée*

L'association « la Promenade Enchantée » présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024, aux administrés de la commune de Varennes les Narcy.

Rétrospective de l'année 2023

- 18 Mars : Assemblée générale ordinaire,
- 19 Mars : concours de belote salle des fêtes de Passy les Tours
- 15 et 16 Avril : Vide dressing
- 10 Juin : Soirée en chansons par le groupe Tempo, autour d'un repas pour la Confrérie de la Saint Eloi à la Grande Brosse (Donzy) plus de 220 personnes
- 22 Juillet : Concert une voix Marine Gravière, à la Chapelle Saint Etienne de la Grande Brosse suivi d'un apéritif dînatoire. Une centaine de personnes
- 14 et 15 Octobre : Vide dressing
- 4 Novembre : concours de belote

Nous avons été contraints de reporter en 2024 certaines animations qui n'ont pu se dérouler en 2023

Voici une partie du programme, il reste des lieux à déterminer et quelques dates.

- Mars : Assemblée Générale suivie d'un concours de belote,
- Avril : Vide dressing sur 2 jours
- 8 Juin : Soirée en chansons autour d'un repas (Confrérie de la Saint Eloi) à la Grande Brosse
- 22 Juin : fête de la musique en plein air sur la commune de Varennes les Narcy (reste à déterminer le lieu.
- 20 Juillet : concert suivi apéritif dînatoire à la Chapelle Saint Etienne de la Grande Brosse
- 31 Août et 1^{er} Septembre : comice agricole de la Charité sur Loire
- Octobre : vide dressing
- Novembre : repas fin d'année

Nous espérons que cette programmation vous permettra de participer activement à nos activités et nous vous proposons de venir nous rejoindre.



Citation : La diversité des cultures est derrière nous, autour de nous et devant nous. La seule exigence que nous puissions faire valoir à son endroit est qu'elle se réalise sous des formes dont chacune soit une contribution à la plus grande générosité des autres.

Claude LEVI-STRAUSS

⇐ Vide Dressing



10 Juin 2023, soirée en chansons. Nous avons eu 216 réservations pour le dîner. Un agriculteur a mis à notre disposition un grand hangar où les tables ont été dressées car ce jour-là il y avait des orages d'annoncés.

L'espace Socio-culturel : La Pépinière

↳ Mobibus:

Afin de faciliter vos déplacements, l'Espace Socio-Culturel La Pépinière vous propose : Mobibus, vous pourrez rejoindre la ville à partir des communes de l'ex Pays Charitois. La Pépinière propose aussi un service de location de vélos ouvert à tous.

	<p>Contact Mobibus :</p> <p>Loïc SALANEUVE</p> <p>03.86.70.00.33</p> <p>Location vélos :</p> <p>Christophe BANTAUX</p> <p>03.86.70.01.37</p>
--	---

↳ Accueil enfance et jeunesse:

La jeunesse peut également bénéficier des services de la Pépinière avec :

le multi-accueil « Au clair de la lune » qui accueille jusqu'à 20 enfants. Il propose des ateliers d'éveil et de socialisation. Des propositions en intérieur (chant, activités manuelles, motricité, cuisine...) mais aussi en extérieur (gymnase, forêt, passerelle avec l'école et l'Accueil de Loisirs Maternel..)

le service Bébédome est un service de garde à domicile sur des horaires atypiques, pour des besoins professionnels. Les familles doivent être allocataire de la CAF, les enfants sont accompagnés de la naissance à leur 6 ans.

L'accueil de Loisirs Maternel (3 à 5 ans) se situe dans les locaux de l'ancienne école maternelle du Champ Baratté. Les enfants peuvent profiter d'activités manuelles et créatives, constructions en tous genres, jeux et motricité, balade en extérieur. Les animateurs adaptent leur planning d'activités de façon à respecter le rythme des enfants.

Le Primaire (6 à 11 ans) le secteur regroupe l'accueil de loisirs primaire. Un accueil adapté est proposé par une équipe d'animation formée ou en cours de formation. Les enfants bénéficient d'un panel d'activités ludiques, sportives ou culturelles.

La Jeunesse (12 à 17 ans) l'Espace Socio-Culturel la Pépinière propose de nombreuses animations pour les adolescents avec pour priorités le vivre ensemble, l'éveil à des pratiques collectives au travers de projets ou chacun trouve sa place dans le groupe.

N'hésitez pas. Renseignez-vous !

CAMION ITINÉRANT

ESPACE SOCIO-CULTUREL LA PEPINIERE



Quel est ce camion qui passe régulièrement dans ma commune ?

Il s'agit du camion d'animations France Services géré par l'Espace Socio-Culturel La Pépinière. C'est un outil qui facilite l'accès aux divers services publics au cœur de votre village, vous dispensant ainsi de vous rendre dans les grandes villes environnantes. Que vous ayez besoin d'aide, de conseils pour vos démarches administratives quotidiennes ou d'un soutien pour vos démarches en ligne. Nos agents vous accueillent individuellement et vous dirigent vers différentes administrations telles que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), La direction Générale des Finances Publiques (Impôts DGFIP), la mutualité Sociale Agricole (MSA), et bien d'autres.

De plus, vous pouvez nous rendre visite pour consulter vos e-mails, obtenir des informations en cas de confusion suite à un courrier reçu, ou encore réaliser et imprimer vos documents numériques.

Nous vous accueillons avec et sans rendez-vous, bien que pour des démarches plus longues, il soit préférable de prendre rendez-vous.

Quelles sont les autres prestations proposées ?

Si vous avez envie d'une rencontre autour d'un café et d'autres animations, nous vous invitons à lire votre journal quotidien sur tablette en sirotant une boisson.

Nous vous accueillons chaleureusement pour vous faire découvrir diverses animations telles que : rencontre avec nos différents partenaires lors d'événements organisés, jeux de société, ateliers manuels, cuisines parents/enfants/grands-parents, ateliers découvertes (imprimante 3D, numérique,...) et être informés de la programmation de La Pépinière par notre agent d'accueil qui intervient également dans notre camion.

Nos sommes disponibles du
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

au téléphone: 06.17.48.98.52
à l'adresse mail suivante :
lapepinier-itinerance@france-services.gouv.fr

Suivre toutes nos actualités sur nos différents réseaux sociaux



Intramuros



La Pépinière Espace Socio-Culturel



<https://lapepinierreespacesocioculturel.fr>



Informations Pratiques

- **Les pièces d'identité** (cartes d'identité, passeports) ne se font plus à Varennes-les-Narcy, mais vous pouvez les faire faire dans n'importe quelle grande ville
- Pensez à vous inscrire sur les **listes électorales** avant le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin
- N'oubliez-pas d'utiliser les **sacs jaunes**, venez les chercher en Mairie ou à la Communauté de Communes !
- Pour votre sécurité, les **bornes incendie** sont toutes revues chaque année
- Pour rappel, il incombe à chaque habitant d'entretenir **ses haies**, arbres qui pourraient gêner le passage, ou présenter un risque.
- Pour **tous travaux** modifiant l'aspect de votre façade de maison, toiture, clôture ou votre plan cadastral pensez à faire soit une demande de travaux soit un permis de construire, ces demandes d'urbanismes sont désormais instruites par l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie de Nevers.
- **Vidange fosses toutes eaux et septiques**, par le biais de votre Communauté de Communes, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel, pour se faire vous pouvez soit utiliser une convention disponible en mairie ou à la Communauté de Communes. Il faut remplir cette convention et la transmettre à la Communauté de Communes par courrier ou par courriel à l'adresse suivante accueil@lesbertranges.fr
Et ce pour une intervention sous quinzaine.
- **Interdiction de brûlage des végétaux**

Par principe tout emploi du feu sur le territoire de la Nièvre est prohibé. Cette règle découle, notamment, de l'application de la circulaire relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts. Toutefois, des dérogations sont admises. Elles sont reprises dans l'arrêté Ces exceptions sont sujettes à des prescriptions tenant compte des aléas météorologiques (vent), climatiques (sécheresse) et de pollution atmosphérique :

- pour le particulier seul l'usage du barbecue est possible sur un terrain, où se situe une habitation et ses dépendances, ou si les occupants de ces terrains sont dûment habilités par le propriétaire. L'usage des barbecues récréatifs fixes, situés dans des espaces ouverts au public libres d'accès, sont également autorisés,
- pour les agriculteurs, forestiers, viticulteurs, arboriculteurs, apiculteurs, des dérogations sont prévues sous certaines conditions et en respectant les mesures de sécurité en vigueur.

- **Extrait de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 concernant le bruit**

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou pour les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, motoculteur, perceuse, raboteuse, scie, pompes d'arrosage, etc.... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Vous venez d'arriver sur la Commune, ou vous voulez déménager ?

Pensez à nous prévenir !

- **Tarifs location salle des fêtes :**

- Pour les habitants de la commune : 200 €
- Pour les personnes n'habitant pas la commune : 300 €
- Vaisselle 30 €
- Vin d'honneur : 80 €
- Chauffage climatisation : 0,50 € du kWh

- **Tarifs cimetière municipal :**

Concession cimetière 110 € pour 30 ans et 200 € pour 50 ans, columbarium 300 € pour 15 ans.

- **Tarifs assainissement sur Villatte pour 2024:**

Assainissement collectif de Villatte : 2 300 € pour le raccordement, 51 € l'abonnement et 1,20 € le m³

Rappel Pratique en cas de Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Rappel pratique en cas de Nids de frelons asiatiques ou européens

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès)

Le coût de cette intervention est supporté par l'occupant du logement (propriétaire ou locataire).

Rappel pratique en cas de canicule

- Il fait très chaud, la température ne descend pas la nuit, le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir ?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise

Vous trouverez toutes les informations pratiques de votre commune, soit en cherchant sur le site officiel de la Mairie de Varennes les Nancy soit sur l'application mobile IntraMuros

Varennes-lès-Narcy
<https://varennes-les-narcy.fr>

Varennes-lès-Narcy – site officiel de la Mairie

Varennes-les-Narcy est l'une des communes qui compose le département de la Nièvre, située dans la région Bourgogne-Franche-Comté, petit village près de la ...



Le territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !

Et pour tout savoir de votre communauté de communes :

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le site internet de votre Communauté de Communes est disponible à l'adresse

www.lesbertranges.fr

Pensé comme une véritable porte d'entrée sur le territoire, le site www.lesbertranges.fr se veut pratique et interactif.

On y retrouve une navigation simple et directe qui s'articule autour de plusieurs rubriques principales :

- VIVRE ICI -
- PRÉSERVER -
- ENTREPRENDRE -
- DÉCOUVRIR -
- VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES -

Il a été conçu pour les habitants du territoire, les usagers des services de la Communauté de Communes, les partenaires, les entreprises ou tout simplement pour les personnes qui souhaitent découvrir le territoire des Bertranges.

Cette nouvelle plateforme internet vous permettra, entre autres, d'obtenir toutes les informations sur les services proposés par votre Communauté de Communes, à savoir :

- Les Services d'aides à domicile
- Les Centres Sociaux
- Les services de santé
- Les activités culturelles et sportives
- Les services d'ordures ménagères (déchèteries)
- Les informations économiques et touristiques

Et en plus...

L'ACTUALITÉ DU TERRITOIRE

DIRECTEMENT DANS VOTRE BOÎTE MAIL

Tous les mois, La Feuille 2.0 traite de trois sujets du territoire, elle présente également un projet en cours et des portraits d'élu. Ce format est entièrement numérique.

Pour vous inscrire et la recevoir, direction www.lesbertranges.fr en bas de la page et renseignez votre adresse mail ! ➡➡➡



Un nouveau magasin devrait prochainement ouvrir à St Hélène, à la place du Magasin de Motoculture de M. PENOTET, gardez l'œil ouvert !



Merci aux hébergeurs de penser à prévenir la Mairie afin d'être inscrit sur la liste des hébergeurs. La taxe de séjour que vous facturez est versée à l'Office de Tourisme et permet ainsi la promotion de notre territoire

Rappel des consignes de tri au 1^{er} Janvier 2023 :

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS
JE DÉPOSE EN VRAC DANS LE BAC OU LE SAC JAUNE

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
Bouteilles de lessive, flacons de produits d'entretien, flacons de produits d'hygiène corporelle...

EMBALLAGES EN MÉTAL
Batteries de voitures, canettes, aérosols, barquettes en aluminium...

BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON
Boîtes de jus de fruits, boîtes de lait, boîtes en carton de gâteau, cartons de pizza...

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
Pots de yaourts, pots de crème, barquettes, boîtes, sacs, sachets, films, emballages...
Sachets de chips, saumons pressés, tubes dentifrice, supports de café métalliques, plaquettes de ventilateurs et les couronnes, les aérosoles, les catalogues, les enveloppes, les livres, les dictionnaires...

TOUS LES PAPIERS
Les journaux, les magazines, les prospectus, les imprimés et les courriers, les aérosoles, les catalogues, les enveloppes, les livres, les dictionnaires...

- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
- Ne pas déposer le verre dans le bac jaune.
- Ne pas imbriquer les emballages.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
JE DÉPOSE DANS LE SAC

LES DÉCHETS D'HYGIÈNE
Lingettes, cotons-tiges, cotons-soufflés...

MASQUES ET GANTS

COUCHES

LITIÈRE

Je dépose uniquement les déchets non recyclables et non compostables.
Je ne mets pas mes biodéchets dans le bac ordures ménagères.

EMBALLAGES EN VERRE
JE DÉPOSE DANS LE CONTENEUR À VERRE

BOUTEILLES EN VERRE
Bouteilles de vin, de bière, de jus de fruits, de vinaigre...

POTS ET BOCAUX EN VERRE
Pots de yaourt, de confiture, de sauce, de conserves...

Je nettoie les bouchons sur les bouteilles avant de les déposer dans le conteneur. Je dépose les bouchons dans le sac jaune.
Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
Je ne dépose pas : la vaisselle, la faïence, la porcelaine, les pots de fleurs, les ampoules et les miroirs, les miroirs... à la maison à la maison.

LES BIODÉCHETS
JE DÉPOSE DANS LE BIOSEAU

ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES

RESTES DE REPAS

MARC DE CAFÉ, DE THÉ, SERVIETTES EN PAPIER

CRUSTACÉS ET COQUILLES